

Pour Sébastien Nadot, député LREM, la démocratie, c'est "la protection des minorités"

écrit par Yann Kempenich | 27 septembre 2018

Illustration : HuffingtonPost

Ou plus exactement, pour citer Camus : "la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité." Et c'est donc cette phrase que le député LREM Sébastien Nadot voulait inscrire, en juillet 2018, dans la constitution.

Suite à l'affaire Benalla, le projet de révision constitutionnelle a été reporté à la St-Glinglin par le Premier ministre Édouard Philippe ([Le Monde](#)) mais on se demande bien ce que mijote la Macronie à propos de la *protection d'une minorité*. Et de quelle minorité ?

Deux questions se posent ici : que vient faire une citation de 1958, d'un écrivain tiraillé par la question de l'indépendance algérienne et pourquoi ajouter un tel codicille constitutionnel ? Car notre démocratie, n'est-ce pas déjà la loi de la majorité AVEC la protection des minorités ?

Professeur agrégé d'éducation physique et docteur en histoire, le député de la Haute-Garonne Sébastien Nadot est une tête bien pleine dans un corps bien fait. Son combat est celui du *mieux vivre ensemble* et le mal qui ronge l'Europe, c'est bien sûr le populisme.

Mais cette révision constitutionnelle n'est pas l'occasion, pour le groupe LREM, ultra-majoritaire à l'Assemblée, d'accorder sa protection aux 6 misérables députés du

Rassemblement national.

Non, son projet, c'est plutôt une réforme majeure en faveur d'une certaine minorité.

C'est-à-dire, sans doute, des accrocs à la loi de 1905, des accommodements raisonnables, une sorte de concordat national, bref une laïcité molle et inclusive à la sauce progressiste. Le tout relayé par des médias complaisants...

POLITIQUE – Le projet de révision de la Constitution, discuté à partir du mercredi 8 juillet à l'Assemblée nationale, entraîne avec lui de nombreuses propositions d'amendements étonnantes...

... Le macroniste Sébastien Nadot, élu de Haute-Garonne, propose pour sa part d'inscrire les mots suivants dans le préambule de la Constitution: ***“la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.”***

Cette phrase, écrite par Albert Camus dans ses “Carnets”, constitue une première réponse symbolique à “la crise démocratique” que vit la France et l'Europe, estime le député... ***“on a une histoire qui est celle du XXe siècle dont on se souvient peut-être pas assez aujourd'hui à l'heure où les populismes sont un peu partout en Europe.”*** Pour le député, ce qu'a apporté l'écrivain ***“en terme de combat notamment pour les minorités”*** représente aujourd'hui le ***“trait d'union entre l'esprit des Lumières et l'instant présent.”***

Et le parlementaire de rappeler dans son amendement ***“le pari démocratique d'Albert Camus”*** alors que son idéal était ***“mis à mal partout”***, des régimes fascistes au franquisme en passant par les puissances coloniales.

<https://www.huffingtonpost.fr/2018/07/10/reforme-constitutionnelle-pourquoi-ce-depute-veut-mettre-une-phrase-dalbert-camus->

[dans-le-texte_a_23478688/](#)